

Lieu de résidence le mieux adapté.

Par Sicosis, le 09/02/2010 à 12:27

Bonjour,

Je me permet de faire appel à vos services n'étant que très peu informé sur le point que je vais vous énuméré.

Ma femme/Concubine à quitté le domicile principale avec ma petite fille de 5 mois, il y a environ 3 semaines de cela. J'habite actuellement dans un F2 et je suis au chômage depuis 1 mois et demi.

N'étant pas très bien financièrement ces derniers temps, j'ai prit l'initiative de remplir une demande d'aide juridictionnel cependant il me demande mon lieu de résidence.

Ma question vient sur le fait serait il mieux que j'établisse mon dossier Juridictionnel avec mon adresse principale (F2) ou celle de mes parents qui ont un espace de vie plus important autrement dit ou ma fille aurait une chambre à elle seule chez eux?

J'espère avoir été clair et si ce n'est pas le cas n'hésitez pas à me le signaler.

Merci d'avance pour votre aide, Cordialement, Lionel